

ARRETE DU PRESIDENT

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

- *Vu la délibération n°090-2014 du conseil communautaire du 28 avril 2014 autorisant le président à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, vise par les services de la sous-préfecture,*
- *Vu la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités et la consultation correspondante,*

ARRETE :

Monsieur le président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 900 000,00 euros dont les conditions sont les suivantes :

- **Durée :** Jusqu'au 30 juin 2019
- **Taux :** EURIBIOR 3 MOIS (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point
- **Intérêts :** Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
- **Commission :** Commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, soit 900.00 euros payable à la signature du contrat.
- **Commission de non utilisation :** Néant.

Monsieur le président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précités et aux conditions particulières du contrat de prêt.

*« Arrêté exécutoire de plein droit
Conformément aux dispositions de la loi
N°82-623 du 22 juillet 1982 ».*

FAIT à Durrenbach, le 29 juin 2018

Le Président
Jean-Marie HAAS





ARRETE DU PRESIDENT

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

- *Vu la délibération n°090-2014 du conseil communautaire du 28 avril 2014 autorisant le président à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, vise par les services de la sous-préfecture,*
- *Vu la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités et la consultation correspondante,*

ARRETE :

Monsieur le président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 900 000,00 euros dont les conditions sont les suivantes :

- **Durée :** Jusqu'au 30 juin 2019
- **Taux :** EURIBIOR 3 MOIS (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point
- **Intérêts :** Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
- **Commission :** Commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, soit 900.00 euros payable à la signature du contrat.
- **Commission de non utilisation :** Néant.

Monsieur le président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat de prêt.

*« Arrêté exécutoire de plein droit
Conformément aux dispositions de la loi
N°82-623 du 22 juillet 1982 ».*

FAIT à Durrenbach, le 29 juin 2018

Le Président
Jean-Marie HAAS